

**COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE**  
**33, RUE DE LA LAUZIÈRE**  
**05230 LA BATIE NEUVE**

**DELIBERATION**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 28 MARS 2023**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 27

Procurations : 2

VOTES : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

N° 2023/3/44

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars à 18h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance sous la présidence de Monsieur Joël BONNAFFOUX, dûment convoqués le vingt-deux mars deux-mille vingt-trois.

**Présents :**

ACHARD Liliane, AUBIN Daniel, BAILLE Juliette, BARANOWSKI Jérémie, BARISONE Sébastien, BERTOCHIO Cédric, BETTI Alain, BONNAFFOUX Luc, BREARD J. Philippe, CESTER Francis, CHIARAMELLA Yves, CLAUZIER Elisabeth, DURIF Marlène, ESTACHY Jean-François, EYRAUD Joël, FACHE Valérie, LESBROS Pascal, MAENHOUT Bernard, NICOLAS Laurent, OLLIVIER Vincent, PARENT Michèle, PHILIP Michel, SARRAZIN Joël, SARRET Jean, SAUNIER Clémence, SEIMANDO Mylène et SPOZIO Christine.

**Absents excusés :**

BOREL Christian, CARRET Bruno, KUENTZ Adèle, LEYDET Gilbert, MICHEL Francine, RENOY Bernard, ROUX Lionel et SAUMONT Catherine.

**Procurations :**

M. BOREL Christian donne procuration à M. BONNAFFOUX Luc  
Mme SAUMONT Catherine donne procuration à M. CESTER Francis

Mme SEIMANDO Mylène est élue secrétaire de séance.

**Objet : Attribution du marché de travaux pour la modernisation du parc éclairage public des communes membres de la CCSPVA – Marché n°2023-03**

Monsieur le président rappelle qu'un marché de travaux pour la modernisation du parc éclairage public des communes membres de la CCSPVA a été lancé après un avis d'appel public à la concurrence en vue de la passation d'un marché à procédure adaptée (art. 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et art. 42 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics).

Il rappelle les objectifs poursuivis par la Communauté de communes :

- Mutualiser les moyens techniques, humains et financiers par le regroupement des communes pour réaliser le projet ;
- Réaliser des économies d'échelle lors de l'achat de l'ensemble du matériel nécessaires travaux ;
- Réduire la pollution lumineuse et respecter ainsi les engagements régionaux, nationaux ou européens ;
- Réduire les consommations d'énergie dans un contexte d'accroissement continu de leurs coûts et de changement climatique.

Cette consultation a été lancée le 19 janvier 2023 pour une remise des offres fixée au 28 février 2023 à 12H00. Deux entreprises ont fait parvenir une candidature avant la date limite de remise des offres.

Les membres de la commission d'appel d'offre se sont réunis le 28 mars 2023 à 17h15 afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, Monsieur le président propose de retenir l'entreprise suivante : **SCOP ETEC** (05000 Gap) pour un montant maximum du marché de 1 500 000,00 € HT.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de retenir la proposition du président et de valider ainsi la décision de la commission d'appel d'offre.
- Approuve les clauses du marché définies ci-dessus et à passer avec l'entreprise : SCOP ETEC.
- Autorise le président à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ce marché.
- Dit que les crédits sont et seront inscrits au budget.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission en préfecture le 30 mars 2023  
Et de la publication, le 04 avril 2023

Monsieur le vice-président,

Francis CESTER.



*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.*